

# Les violences physiques ou sexuelles hors situation de vol

|  |     |
|--|-----|
| Introduction.....  | 144 |
| Les violences physiques hors ménage.....                       | 149 |
| Les violences sexuelles hors ménage.....                       | 161 |
| Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage..... | 171 |
| Les violences conjugales.....                                  | 181 |
| Les viols et tentatives de viols.....                          | 185 |

Dans l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* », le recueil des informations relatives aux violences (hors situation de vol ou tentative) est distinct, d'une part, selon la nature – physique ou sexuelle – des violences subies car les violences physiques et les violences sexuelles constituent des « familles » d'infractions distinctes dans le Code pénal. D'autre part, pour tenir compte de la spécificité des violences domestiques et surtout pour assurer les conditions nécessaires de confidentialité lors de la passation de l'enquête, le questionnaire est distinct selon que l'auteur des violences vit ou non sous le même toit que l'enquêté au moment de l'enquête. C'est cette double distinction qui est à l'origine des trois catégories de violences construites et diffusées dans ce rapport à partir de l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » :

- les **violences physiques « hors ménage »**, c'est-à-dire commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête, recensées en face-à-face auprès de tous les enquêtés âgés de 14 ans ou plus à partir de la question « *avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit actuellement pas dans le même logement que vous ? (y compris de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous)* Exclure les violences à caractère sexuel ».

- les **violences sexuelles « hors ménage »**, c'est-à-dire commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête, recensées dans un

questionnaire auto-administré<sup>1</sup> auprès des enquêtés âgés de 18 à 75 ans à partir d'une question dont la formulation a changé en 2017. Avant 2017 « *en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?* », et à partir de 2017 « *en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* »

- les **violences physiques ou sexuelles « au sein du ménage »**, c'est-à-dire commises par une personne cohabitante au moment de l'enquête, recensées dans un questionnaire auto-administré auprès des enquêtés âgés de 18 à 75 ans à partir de deux questions. Pour les violences physiques, « *En dehors de violences sexuelles, est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ?* ». Pour les violences sexuelles avant 2017 « *En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la*

<sup>1</sup> Les enquêtés sont munis d'un casque et lisent et/ou écoutent les questions sur ordinateur. Leurs réponses ne sont pas entendues ni connues de l'enquêteur qui reste à distance de l'enquêté et qui s'assure que les autres membres du foyer restent également à distance pendant cette étape de l'enquête.

## Indicateurs de violences physiques ou sexuelles parmi les 18-75 ans

| Moyennes annuelles sur la période 2011-2018  | Ensemble         | Femmes                 |
|--|------------------|------------------------|
| <b>Approche des violences physiques ou sexuelles dans l'enquête <i>Cadre de vie et sécurité</i></b>      |                  |                        |
| <b>Victimes de violences physiques « hors ménage »</b>   | <b>635 000</b>   | <b>284 000 (45 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 1,4              | 1,3                    |
| <b>Victimes de violences sexuelles « hors ménage »</b>   | <b>176 000*</b>  | <b>135 000 (77 %)*</b> |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 0,4*             | 0,6*                   |
| Part de victimes de viol ou tentative de viol (%)  | 43*              | 45*                    |
| <b>Victimes de violences « au sein du ménage »</b>   | <b>373 000</b>   | <b>247 000 (66 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 0,8              | 1,1                    |
| <b>Approche globale</b>  |                  |                        |
| <b>Victimes de violences physiques ou sexuelles</b>  | <b>1 101 000</b> | <b>599 000 (54 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 2,5              | 2,7                    |
| <b>Approche des violences physiques ou sexuelles selon le lien auteur-victime</b>                        |                  |                        |
| <b>Victimes de violences intrafamiliales</b>   | <b>426 000</b>   | <b>303 000 (71 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 1,0              | 1,3                    |
| Part de victimes de violences conjugales (%)   | 69 %             | 70 %                   |
| <b>Victimes de violences hors sphère intrafamiliale</b>  | <b>689 000</b>   | <b>308 000 (45 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 1,6              | 1,4                    |
| <b>Approche des violences physiques ou sexuelles selon la nature des violences</b>                       |                  |                        |
| <b>Victimes de violences physiques</b>   | <b>945 000</b>   | <b>480 000 (45 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 2,2              | 2,1                    |
| <b>Victimes de violences sexuelles</b>   | <b>233 000*</b>  | <b>186 000 (80 %)*</b> |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 0,5              | 0,8*                   |
| Part de victimes de viol ou tentative de viol (%)  | 48 %             | 50 %*                  |
| <b>Approche des violences physiques ou sexuelles selon le statut de cohabitation au moment des faits</b> |                  |                        |
| <b>Victimes de violences physiques par auteur non cohabitait</b>   | <b>597 000</b>   | <b>251 000 (42 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 1,4              | 1,1                    |
| <b>Victimes de violences sexuelles par auteur non cohabitait</b>   | <b>221 000*</b>  | <b>161 000 (75 %)*</b> |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 0,4*             | 0,5*                   |
| Part de victimes de viol ou tentative de viol (%)  | 40 %             | 41 %                   |
| <b>Victimes de violences par auteur cohabitait</b>   | <b>405 000</b>   | <b>275 000 (68 %)</b>  |
| Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)   | 0,9              | 1,2                    |

\* En 2017, la formulation de la question permettant de repérer les victimes de violences sexuelles a changé, ce qui a modifié en niveau et en structure l'ensemble des victimes de violences sexuelles identifiées dans l'enquête.

**Définitions** • « **Hors ménage** » signifie que l'auteur ne cohabite pas avec la victime au moment de l'enquête. Inversement, « **au sein du ménage** » signifie que l'auteur cohabite avec la victime au moment de l'enquête. La « **sphère intrafamiliale** » désigne les infractions commises par un conjoint (concubin, pacsé, petit ami), un ex-conjoint ou un autre membre de la famille de la victime. Les violences « **conjugales** » sont des violences intrafamiliales et correspondent aux violences commises par un conjoint (au sens large : concubin, pacsé, petit ami) ou un ex-conjoint.

**Note** • Le nombre total de victimes selon chaque approche n'est pas identique car les différents types de violences ne sont pas exclusifs les uns des autres. Une même victime peut ainsi avoir subi des violences physiques ainsi que des violences sexuelles. L'approche « globale » présente ainsi mécaniquement le nombre de victimes le plus faible.

**Champ** • Personnes de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent. traitements SSMSI.

surprise ? », et à partir de 2017 « *En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* ».

Le changement de formulation des questions relatives aux violences sexuelles intervenu en 2017 s'est accompagné d'une modification significative en niveau et en structure des victimes de violences sexuelles dans l'enquête de 2017, en particulier pour les violences sexuelles « hors ménage ». Cette modification se confirme en 2018 dans un contexte particulier qui fait suite à l'affaire Weinstein et à la vague #MeToo. Ainsi la part de victimes d'un viol ou d'une tentative de viol parmi les victimes de violences sexuelles hors ménage est passée d'une moyenne de 48 % dans les enquêtes CVS 2012 à 2016 à une moyenne de 37 % dans les enquêtes menées entre 2017 et 2019. Ce constat rend fragile l'analyse des victimes de violences sexuelles hors ménage sur une période de référence cumulant les échantillons des enquêtes 2017 à 2019 aux échantillons des enquêtes antérieures (voir *Note méthodologique*).

L'approche des violences physiques et sexuelles imposée par le protocole de l'enquête distinguant les violences à la fois par leur nature et la cohabitation avec l'auteur à la date de l'enquête ne permet pas de rendre compte de la prévalence « globale » des violences

physiques ou sexuelles dans la population. Tout auteur et toute nature de violences confondus, on estime ainsi à 1 101 000 (dont 599 000 femmes) le nombre moyen de victimes chaque année parmi les 18-75 ans sur la période de référence 2011-2018, ce qui représente 2,5 % (1 personne sur 40) de la population dans ce groupe d'âge (1 femme sur 37).

L'approche « globale » comme l'approche « ménage » et son critère de cohabitation imposée par le protocole de l'enquête peuvent manquer de pertinence par rapport aux problématiques qui se posent sur les questions de violences. Les pouvoirs publics et de manière générale les instances et associations mobilisées sur la question des violences faites aux femmes (MIPROF<sup>2</sup>, HCE<sup>3</sup>, etc.) sont davantage intéressées par la mesure des violences intrafamiliales, plus particulièrement les violences conjugales (approche selon le lien auteur-victime dans le tableau) et par la mesure des violences sexuelles dans leur ensemble (approche selon la nature des violences dans le tableau). Il n'y a pas dans l'enquête de questions pour recenser précisément les victimes de violences intrafamiliales ou conjugales mais l'examen de l'auteur impliqué dans l'agression (ou l'agression la plus récente quand il y en a plusieurs) permet d'en estimer une valeur plancher.

<sup>2</sup> Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

<sup>3</sup> Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En moyenne sur la période 2011-2018, un peu plus de 425 000 personnes âgées de 18 à 75 ans – dont 303 000 femmes (71 %) ont été victimes de violences intrafamiliales, c'est-à-dire commises par un conjoint, un ex-conjoint (au sens large) ou un autre membre de la famille, que cette personne vive ou non sous le même toit que l'enquêté au moment de l'enquête ou au moment des faits. Dans 7 cas décrits sur 10, le conjoint ou l'ex-conjoint est l'auteur des violences intrafamiliales.

La distinction des atteintes selon leur nature sexuelle ou physique permet d'établir que le nombre annuel moyen de victimes de violences sexuelles (telles que définies dans l'enquête) tout auteur confondu dépasse 230 000 personnes parmi les 18-75 ans (0,5 % soit 1 personne sur 200 dans cette tranche d'âge). Dans 80 % des cas la victime est une femme et dans près d'un cas décrit sur deux, la victime a subi un viol ou une tentative de viol. Tout auteur confondu, les violences physiques font en moyenne 945 000 victimes parmi les 18-75 ans. Les hommes sont majoritaires (55 %).

Enfin l'enquête permet de repérer les victimes selon qu'elles habitaient ou non avec l'auteur au moment des faits (et non au moment de l'enquête comme l'impose le protocole). Ces statistiques font apparaître par différence les victimes qui ont été agressées par une personne cohabitante et qui ont fait la démarche de quitter le cohabitant violent.

En moyenne, environ une victime sur dix violentée par un cohabitante une année donnée a déménagé au moment de l'enquête, soit au plus 15 mois après les faits.

Des données de cadrage (nombre et proportion annuels de victimes, proportion de victimes ayant déposé plainte, profil des victimes) sur les violences conjugales (p. 182) ainsi que sur les viols et tentatives de viol (p. 186) sont proposées à la fin de ce chapitre consacré aux violences physiques et sexuelles telles que mesurées dans l'enquête.